

## Le Rôle du Parrain

La Fondation Eiffage a pour vocation de soutenir des projets d'intérêt général dans un esprit de solidarité, dans lesquels des salariés ou des retraités d'Eiffage sont impliqués personnellement, en tant que bénévole actif, et/ou membre du CA, du bureau,... au sein de la structure porteuse du projet.

Le salarié ou retraité qui présente un projet à la Fondation en devient le « Parrain ».

**Il « PREND L'ENGAGEMENT » d'accompagner la mise en place du projet, de suivre son évolution, et de rendre compte de son avancement auprès de la Fondation.**

Il signe la convention tripartite de partenariat établie avec la structure porteuse du projet et la Fondation Eiffage.

Rôle du parrain avant que le projet soit présenté au comité de suivi et de sélection des projets de la Fondation :

- Il participe à la réunion d'évaluation du projet sur place sur une journée (présence obligatoire) avec la chargée de mission de la Fondation et les responsables du projet au sein de l'association.
- Il assure le relais local : rôle de coordination entre la structure porteuse et la Fondation Eiffage (faciliter l'instruction du projet, l'organisation de la réunion sur place...).

Rôle du parrain une fois que le projet a été retenu par le comité de suivi et de sélection des projets de la Fondation :

- Il accompagne la structure, de toutes les manières possibles, afin que son projet soit mené à bien. Il met à profit son réseau de contacts pour l'association, il propose son expertise ou ses compétences techniques...
- Il assure le suivi et l'évaluation du projet, aux côtés de l'équipe de la Fondation sur la base des indicateurs de suivi du projet fixés en accord avec la structure et précisés dans la convention de partenariat.
- Il rend compte à la Fondation,
  - Il rédige chaque année un rapport sur l'avancement du projet et des événements qui lui sont liés (par exemple organisation d'une remise de chèque avec le parrain et les partenaires locaux, élus etc., articles de presse parus, photos du projet...). Rapport à transmettre à la Fondation.
  - Il alerte la Fondation en cas de problèmes ou difficultés rencontrés par la structure.

Engagements du parrain en dehors du projet soutenu :

- Être Ambassadeur de la Fondation Eiffage : participer à sa promotion au sein du Groupe et en dehors du Groupe,
- Participer au séminaire des parrains organisé tous les deux ans (une journée en présentiel).